

## Annexe 2 - Liste des adaptations aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du site et/ou des mesures ERC (éviter réduire compenser) du dossier initial d'autorisation.

Référence (article de l'arrêté préfectoral ou point du dossier)	Libellé de la prescription initiale	Proposition de prescription modifiée	Justifications (caractère nécessaire de la modification ...). Mesures compensatoires.
AP DU 15/03/2013			
Article 1er	Voir AP du 15/03/2013	Voir annexe 1 - Situation administrative	Adaptation de la production restante Rubrique modifiée par la réglementation
Article 3	L'exploitation est autorisée pour une durée de 10 ans à compter de la notification du présent arrêté.	L'autorisation d'exploiter l'ISDI est prolongée pour une durée de 3 ans à compter du 15 mars 2023, soit jusqu'au 15 mars 2026 (remise en état comprise).	Adaptation de la production restante
Annexe – Article 4.4 - Progression de l'exploitation	2 phases successives de remblaiement de 16 000 tonnes et 14 200 tonnes + 1 phase de remise en état du site....	2 phases successives de remblaiement de 16 000 tonnes et 14 000 + 1 phase de remise en état du site....	Adaptation de la production restante Demande de prolongation de la durée d'autorisation

: